

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu de la réunion du 3 Novembre 2015 – 20 heures**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. GIRAUD Daniel, Maire.**

Date de la convocation : 26 Octobre 2015.

Présents : ACHIN Nicole, BALANDRAU Xavier, BALAY-DUMONTEIL Sylvie, COLLINET Christophe, DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, GOTTO Noël, LAFONTAINE Matteo, PONCHON Roland, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

Absents excusés : GIRAUD Maël ( pouvoir à GIRAUD Daniel ).

Public : PONCHON Béatrice.

Secrétaire de séance : RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

◆ **BUDGET**

- Délibération pour emprunt et rachat emprunt.
- Divers.

◆ **VOIRIE ET RESEAUX**

- Demande de subvention d'aide à la voirie (route de Champavère),
- Déclassement de voirie : chemin rural dit « du Crouzet »,
- Délibération pour étude diagnostic des réseaux par le Syndicat Mixte Ay-Ozon,
- Divers.

◆ **INTERCOMMUNALITE**

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI),
- Divers.

◆ **DIVERS**

- Délibération de participation au FUL (Fonds Unique Logement),
- Désignation d'un référent SOAR,
- Divers.



**M. le Maire** propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Septembre 2015.

**Le Conseil vote à main levée,  
après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal  
du 22 Septembre 2015, avec :**  
**9 voix POUR,**  
**2 ABSTENTIONS.**

◆ **BUDGET**

➤ **Délibération pour emprunt et rachat emprunt**

La commission finance s'est réunie le 19 Octobre 2015 **M. GOTTO Noël** a indiqué que la tendance n'était pas au rachat selon le Crédit Agricole. Un montant d'emprunt de 30 000 €uros

sur 5 ans a été défini. Par ailleurs 20 000 €uros pourraient être empruntés à la caisse des dépôts et consignations à taux zéro dans l'attente du remboursement de FCTVA.

**M. PONCHON Roland** se demande s'il est possible de faire un emprunt malgré qu'on ait déjà environ 80 % de subventions.

**M. le Maire** confirme que le Crédit Agricole ayant des directives ne fera pas de rachat d'emprunt. Néanmoins une proposition d'emprunt nous a été transmise :

- emprunt de 40 000 €uros sur 5 ans au taux de 0.79 %,

- emprunt de 40 000 €uros sur 7 ans au taux de 1.07 %.

Il a demandé un rendez-vous.

**M. le Maire** demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord pour contracter un emprunt de 30 000 €uros sur 5 ans au taux de 0.79 % ou sinon un emprunt de 40 000 €uros sur 5 ans au taux de 0.79 % avec accord du Trésorier Public Général compte tenu que l'emprunt porte sur le projet du toit de l'Eglise de Veyrines subventionné à 80 %.

**Le Conseil vote à main levée,**

**après délibération, le Conseil Municipal, est d'accord pour contracter un emprunt de 30 000 €uros sur 5 ans au taux de 0.79 % ou sinon un emprunt de 40 000 €uros sur 5 ans au taux de 0.79 %, à l'unanimité.**

#### ◆ VOIRIE ET RESEAUX

##### ➤ Demande de subvention d'aide à la voirie (route de Champavère)

**M. le Maire** indique que la chaussée de la Voie Communale de Champavère est très usée et que le corps de chaussée apparaît. Cette voie sera à reprendre entièrement si une intervention n'est pas programmée sur la campagne voirie 2016.

Il fait part aux membres du Conseil du devis établi par **M. CHEYNEL Hervé**, Technicien Principal, en charge de la voirie sur la **Communauté de Communes du Val d'Ay**, pour un montant de **18 371,59 €uros TTC** correspondant au reprofilage partiel de la chaussée avec mise en œuvre d'un enduit général bicouche.

Il est possible de demander une subvention exceptionnelle de 5 000 €uros au Ministère de l'intérieur pour ces travaux.

**M. le Maire** demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour effectuer les travaux de reprofilage partiel de la chaussée avec mis en œuvre d'un enduit général bicouche, de la Voie Communale de Champavère, pour un montant de **18 371,59 €uros TTC**, et pour demander une subvention exceptionnelle de 5 000 €uros au Ministère de l'intérieur pour ces travaux.

**Le Conseil vote à main levée,**

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour effectuer les travaux de reprofilage partiel de la chaussée avec mise en œuvre d'un enduit général bicouche, de la Voie Communale de Champavère, pour un montant de 18 371,59 €uros TTC, et pour demander une subvention exceptionnelle de 5 000 €uros au Ministère de l'intérieur pour ces travaux, et autorise M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en application de cette délibération.**

##### ➤ Déclassement de voirie : chemin rural dit « du Crouzet »

**M. le Maire** rappelle que **M. GOTTO Noël** avait souhaité faire l'acquisition de la partie du chemin rural dit « du Crouzet » traversant sa propriété.

Compte tenu des conclusions de l'enquête publique du 27 Juin 2008, ayant constaté la désaffectation du chemin rural dit « du Crouzet » non utilisé depuis de nombreuses années, et faisant suite à la demande de **M. GOTTO Noël** propriétaire au lieudit « La Forêt » gêné par

l'emprise du chemin du Crouzet sur sa propriété, le Conseil Municipal avait décidé de rétrocéder le chemin rural dit « du Crouzet » aux propriétaires riverains.

Par délibération en date du 20 Juin 2011 le prix de cession avait été fixé à 0,20 €uros le m<sup>2</sup>.

Suite à des changements de propriétaires riverains et afin de préciser les surfaces concernées par la cession **M. le Maire** souhaite une mise à jour de la délibération du 20 Juin 2011.

A ce jour, **M. GOTTO Noël** et **M. BALANDRAU Xavier** sont concernés par cette cession :

- 382 m<sup>2</sup> du chemin rural cédé à **M. GOTTO Noël** au prix de 0,20 €uros le m<sup>2</sup>.
- 467 m<sup>2</sup> du chemin rural cédé à **M. BALANDRAU Xavier** avec rétrocession d'un chemin équivalent pour permettre la desserte du hameau du Crouzet.

**Le Conseil Municipal vote à main levée.**

**Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord pour la cession du Chemin rural dit « Du Crouzet » à M. GOTTO Noël pour une surface de 382 m<sup>2</sup> au prix de 0,20 €uros le m<sup>2</sup> et à M. BALANDRAU Xavier pour une surface de 467 m<sup>2</sup> avec rétrocession d'un chemin équivalent pour permettre la desserte du hameau du Crouzet, avec :**

**9 voix POUR.**

**M. GOTTO Noël** et **M. BALANDRAU Xavier** ne prennent pas part au vote.

➤ **Délibération pour étude diagnostic des réseaux par le Syndicat Mixte Ay-Ozon (SMAO) – mise en séparatif du réseau**

**M. le Maire** rappelle aux membres du Conseil l'accord de principe donné lors du précédent Conseil du 22 Septembre 2015.

Une première réunion sur place aura lieu en Janvier 2016.

**M. PONCHON Roland** rappelle que la Commune reste indépendante sur la réalisation des travaux, le bureau **Réalité Environnement** réalise simplement une étude.

**M. le Maire** demande maintenant de procéder au vote.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord pour retenir le bureau d'étude **Réalité Environnement** retenu par le **SMAO**, pour une prestation forfaitaire de **2 000 €uros HT**, pour la reprise des études effectuées par la **Société Pöyry** et le bureau **SALTO**, avec définition de tranches, priorités et d'un prévisionnel sur un nombre d'années à définir, avec une aide de 80 %, portant le coût de revient après déduction des subventions à 400 €uros.

**Le Conseil vote à main levée,**

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour retenir le bureau d'étude Réalité Environnement retenu par le SMAO, pour une prestation forfaitaire de 2 000 €uros HT, pour la reprise des études effectuées par la Société Pöyry et le bureau SALTO avec définition de tranches, priorités et d'un prévisionnel sur un nombre d'années à définir et avec une aide de 80 %, portant le coût de revient après déduction des subventions à 400 €uros.**

◆ **INTERCOMMUNALITE**

➤ **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Pages 69 à 71 du **SDCI** transmises au préalable aux Conseillers.

**M. le Maire** indique que les Communautés de **Communes du Val d'Ay et de Lamastre** peuvent rester seules mais pas celle de **Saint-Félicien**. Le **SDCI** propose le regroupement des communes du plateau, le **Val d'Ay, Lamastre et Saint-Félicien**.

Dans l'éventualité d'un regroupement intercommunal, **M. le Maire** demande aux membres de l'assemblée d'indiquer vers quelle intercommunalité ils souhaitent se rapprocher.

• **M. le Maire** donne le point de vue de **M. GIRAUD Maël** qui est absent, il souhaite plutôt se rapprocher de la **Communauté d'agglomération d'Annonay**.

- **M. le Maire** souhaite plutôt se rapprocher de **Saint-Félicien et Lamastre**.
- **M. COLLINET Christophe** souhaite plutôt se rapprocher de **Saint-Félicien et Lamastre**.
- **Mme RIGUET Marie-Anne** souhaite plutôt se rapprocher de **Saint-Félicien**.
- **Mme DESMARTIN Maryvonne** souhaite plutôt se rapprocher de **Saint-Félicien**.
- **Mme BALAY-DUMONTEIL Sylvie** souhaite plutôt se rapprocher de **Saint-Félicien**.
- **M. MATTEO Lafontaine** ne peut pas se positionner.
- **M. BALANDRAU Xavier** souhaite plutôt se rapprocher de **Saint-Félicien**.
- **Mme ACHIN Nicole** n'a pas de tendance.
- **M. PONCHON Roland**, du point de vue de l'identité de notre Commune, souhaiterait plutôt se rapprocher de **Saint-Félicien**, et du point de vue de l'intérêt et l'avenir de notre Commune, vers **Annonay**.
- **M. GOTTO** souhaite plutôt se rapprocher de **Saint-Félicien et Lamastre**.

◆ **DIVERS**

➤ **Délibération de participation au FUL (Fonds Unique Logement)**,

**M. le Maire** fait part au Conseil du courrier du 8 Juillet 2015 du Conseil Général concernant le **FUL (Fonds Unique Logement)**.

Le FUL a pour objet principal de permettre à des personnes rencontrant des difficultés, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir. En 2014, ce sont près de 4 300 aides directes du FUL qui ont bénéficié à 3000 ménages ardéchois pour un maintien ou un accès au logement. Ces aides ont représenté un volume de dépenses de 1 082 283 €uros. Dans ce cadre, la solidarité de l'ensemble des communes et CIAS a permis une contribution au fonds en 2014 de 44 985,73 €uros. Il convient néanmoins de noter une diminution de près de 30% de ces dotations en 2014 par rapport à l'année 2013, alors même que le montant global des aides aux ménages versés par le FUL est en augmentation de 7,3 et que la contribution de Département a augmenté.

La commune est donc sollicitée pour une participation au fonds pour un montant indicatif de 0,35 € par habitant (sur la base de la population DGF pour St Symphorien : 207 habitants), soit un montant d'environ 73 €uros.

**M. le Maire** Indique qu'il a fait part de ce courrier au CCAS, qui n'a pas pu prendre en charge cette dépense, sinon à demander une compensation financière correspondante à la commune.

**Le Conseil vote à main levée.**

**Après délibération, le Conseil municipal, approuve la participation au Fonds Unique Logement pour un montant d'environ 73 €uros (soit 207 x 0.35 €), avec :**

**2 voix POUR,**

**2 voix CONTRE,**

**Et 7 ABSTENTIONS.**

➤ **Désignation d'un référent SOAR**

**M. le Maire** souhaite que soit nommé un référent **SOAR** afin d'être l'interlocuteur de l'association lors de la préparation des spectacles annuels, et à qui il pourra aussi transmettre toutes les sollicitations de l'association.

Il demande aux membres de l'assemblée si quelqu'un est intéressé.

**Mmes DESMARTIN Maryvonne et RIGUET Marie-Anne** se proposent pour être référentes **SOAR**.

➤ **Divers**

• **Organisation des élections régionales**

Distribution du mode opératoire des élections régionales et du tableau de présence du bureau de vote afin que les Conseillers municipaux se répartissent les permanences.

**M. COLLINET Christophe** fait un point sur les sujets suivants :

• **Véhicule communal**

Le 4 x 4 a été acheté et il sera livré la semaine prochaine. La plaque de support du treuil sera livrée dans 4 semaines.

• **Eglise de Veyrines**

Le chantier suit son cours

• **Réseau eau potable et analyses**

Un prélèvement d'eau a été effectué à chaque source ainsi qu'à la jonction des 2 sources de Piaud le Haut, à Vassivon et à la sortie du réservoir. C'est Vassivon qui pose problème.

Les résultats ont été envoyés pour analyse, à l'ingénieur chimiste de la Société **Axiom Solutions**, **M. LENTILLON**.

**M. BALANDRAU Xavier** demande que la population puisse être avertie par mail des résultats des analyses d'eau.

• **Station d'épuration**

Le filtre à sable a été divisé 2 parties avec modification sur la vanne de répartition.

**TOUR DE TABLE**

➤ **M. LAFONTAINE Matteo** indique que le mur en dessus de son habitation est en train de tomber.

**M. GIRAUD Daniel** indique qu'il se rendra sur place.

➤ **M. BALANDRAU Xavier** demande que les débardeurs qui interviennent, refassent les coupes d'eau après leur passage.

➤ **M. PONCHON Roland** demande un compte rendu de la commission des Impôts et un point suite à l'article paru sur le Réveil du Vivarais sur la Taxe Foncière.

➤ **M. GOTTO Noël** souhaite que l'on approfondisse le cas du taux de la Taxe foncière dans notre commune et aimerait avoir des informations concernant l'évolution de la Taxe foncière et de la Taxe d'habitation.

---

**M. le Maire lève la séance du Conseil à 23 heures 15 et donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 8 Décembre 2015 à 20h00.**

**Le secrétaire de séance**

